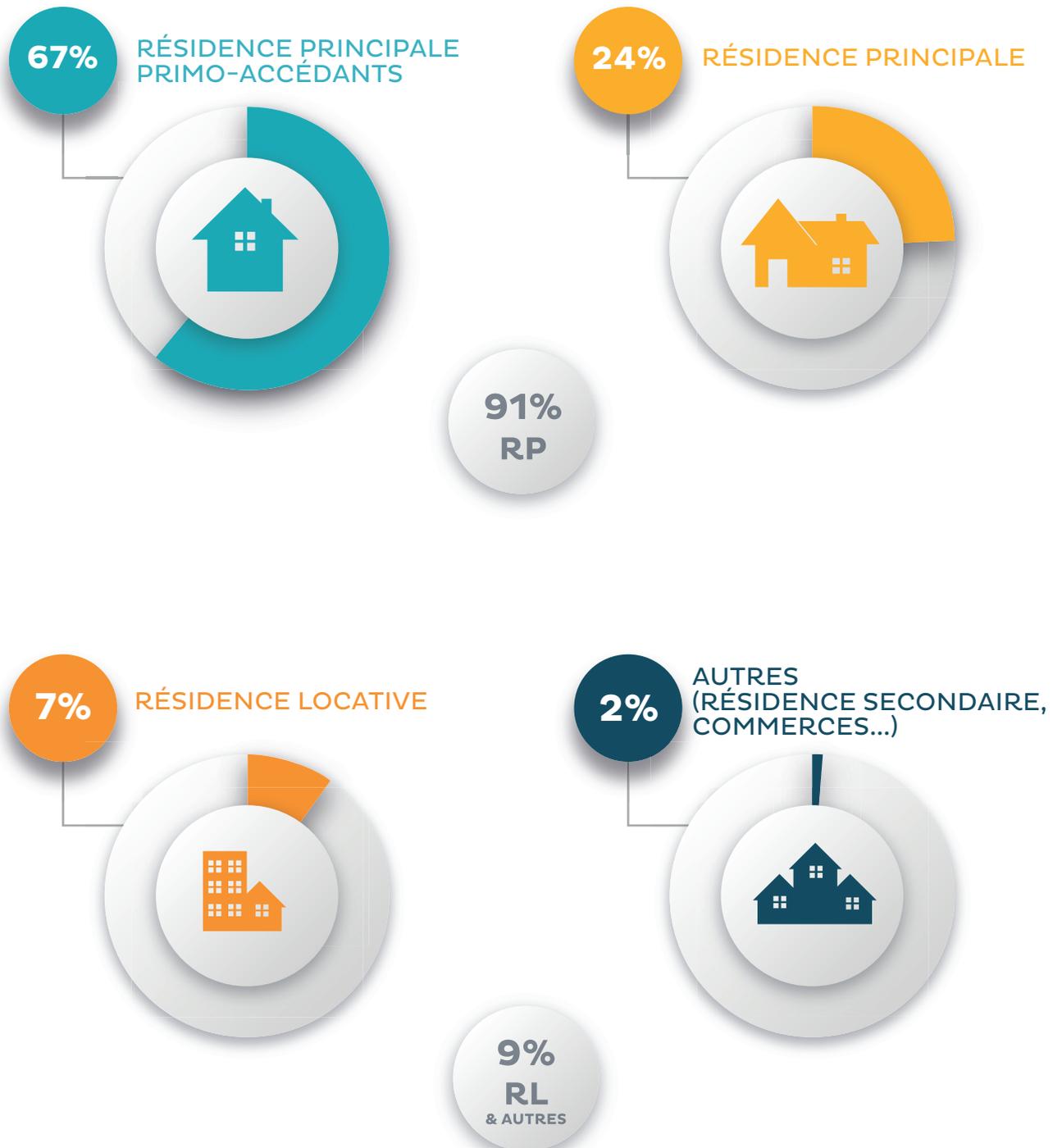


• • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

Les taux records enregistrés chaque mois incitent les primo-accédants à franchir le pas. Alors qu'en juin le montant moyen emprunté était de 213 557 € sur 248 mois avec un effort de 5,39 années de revenus, en juillet ce montant est passé à 218 730 € sur 248 mois pour un effort de 5,18 années. Cette augmentation du montant emprunté et diminution de l'effort consenti par les primo-accédants est permise par les taux historiquement bas, et par la forte concurrence interbancaire favorable à un premier achat.



ACCÉDANTS

Les autres accédants profitent aussi des taux bas et voient leur pouvoir d'achat immobilier augmenter, puisque le montant moyen de l'emprunt qui atteignait 265 476 € sur 202 mois en juin est passé à 278 023 € sur 198 mois en juillet, et que l'effort consenti est resté quasi inchangé, le prix du bien représentant 4,73 années de revenus en juillet pour un accédant (contre 4,76 années en juin).

220 986 €

EMPRUNT

278 023 €

5,18 années de revenus

ACQUISITION

4,73 années de revenus

84,65 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

87,07 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

213 557 € / 248 MOIS

JUIN 2019

220 986 € / 247 MOIS

JUILLET 2019

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS EST DE **220 986 €** SUR 247 MOIS.



ACCÉDANTS

JUIN 2019

265 476 € / 202 MOIS

JUILLET 2019

278 023 € / 198 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES ACCÉDANTS EST DE **278 023 €** SUR 198 MOIS.

• • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

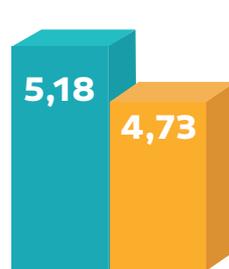
LES CHIFFRES DU MOIS DE JUILLET



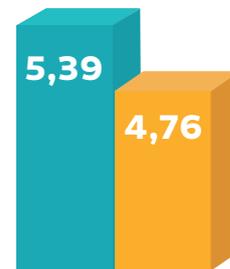
Le prix du bien représente **5,18 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **4,73 années** de revenus.



JUILLET



JUIN

• • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



PRIMO-ACCÉDANTS

84,59%

JUIN

84,65%

JUILLET



ACCÉDANTS

JUIN

82,05%

JUILLET

87,07%

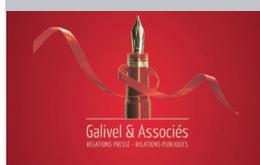
LA PART DE L'ANCIEN RESTE STABLE CE MOIS-CI AVEC **84,65%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

ELLE AUGMENTE EN REVANCHE NETTEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **87,07%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtier en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION AOÛT 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.